

APPEL A CANDIDATURE INTERNE :

INTERPRETE(S) FRANÇAIS-HAOUSSA



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LÉGISLATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Dans le cadre d'une **conduite plus transparente et efficace quant à l'instruction des procédures** impliquant des parties non francophones dans les juridictions y compris les juridictions spécialisées, le **Ministère de la Justice et de la Législation** lance un appel à candidature pour

Cinq (5) interprètes français-haoussa.

Mai 2024

I. PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Les interprètes retenus seront placés sous l'autorité du greffier en chef de la juridiction.

Dans le cadre de leurs fonctions, ils devront :

- Assurer l'interprétation simultanée ou consécutive lors des audiences, réunions et entretiens impliquant des parties parlant haoussa ;
- Traduire de manière précise et fidèle les propos des différentes parties ;
- Garantir la confidentialité des informations traitées lors de ses prestations ;
- Effectuer toute autre tâche linguistique nécessaire pour le bon fonctionnement de la juridiction.

II. CONDITIONS À REMPLIR

- Être de nationalité béninoise ;
- Avoir une excellente maîtrise du français et du haoussa ;
- Être en fonction au MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION ;
- Avoir une excellente maîtrise du français et du haoussa et joindre les références en relation avec la mission ;
- Avoir une expérience d'au moins un (01) an dans l'interprétation ou avoir une expérience antérieure dans la traduction ou l'interprétation avec une ONG ou tout autre structure locale ;
- Être capable de travailler efficacement sous pression ;
- Être capable d'assurer une traduction dans un environnement juridique ;
- Être capable d'une grande discrétion ;
- Être rigoureux et disponible immédiatement ;
- Être un locuteur natif serait un atout ;
- Avoir une excellente capacité de synthèse ;

III. PIÈCES À FOURNIR

- Lettre de motivation adressée au Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- Curriculum Vitae détaillé signé (et avec au moins deux références) mettant en avant les compétences linguistiques et l'expérience pertinente;
- Les preuves des expériences dans le domaine;
Copies légalisées des diplômes et certificats pertinents d'aptitude à la langue haoussa;
- Une copie légalisée du certificat de nationalité;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.

VI. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être transmis uniquement par email et en un fichier unique PDF, avec pour objet « **Recrutement Interprète - MJL** » à : rhmdl@gouv.bj

Toute candidature ne respectant pas le format exigé ne sera pas considérée.
La date limite de candidature est fixée au plus tard le 15 mai 2024.

ATTENTION :

Dans le cadre de notre processus de sélection approfondi, nous examinerons toutes les candidatures reçues et les candidats présélectionnés seront contactés pour un examen plus approfondi. Veuillez noter qu'en raison du volume élevé de candidatures que nous recevons, seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour les prochaines étapes.